

VAISSELLE MACHINE 300



LES + PRODUITS :

Actions : Nettoie la vaisselle en machine et convient aux eaux dures.

Parfum : Sans



PROPRIÉTÉS :

- Nettoie et rénove la vaisselle même sur les fortes salissures.
- Conçu pour le lavage en machine moyens et gros débits.
- Pouvoir élevé de séquestration du calcaire.
- Ne mousse pas.
- Efficace sur les dépôts minéraux et les tanins.



MODE D'EMPLOI :

- 1 à 1,5 g/l de 5 à 20° TH.
 - 1,5 g/l et plus au dessus de 20° TH.
 - Peut travailler à 0,8 g/l en eau douce de 0 à 5° TH.
- Un résultat optimum avec une eau à 60°C.

Pour le dosage de la concentration du produit dans le bas de votre machine, utiliser le kit de dosage rapide (réf.004900265) et se référer au tableau de synthèse disponible sur demande.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Liquide limpide incolore

pH à 1% : 12.25 +/- 0.5

Densité : 1.215 +/- 0.025

Parfum : Sans

Stockage : Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.

Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) : Entre 15 et 30 % : EDTA et sels.



CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Bidon de **20L**. Réf. 002040106 - 28 bidons/palette

Bidon de **10L**. Réf. 002040118 - 63 bidons/palette

Bidon de **5L**. Réf. 002040113 - 128 bidons/palette

Bidon de **5L**. Réf. 002040193 - 128 bidons/palette

Bidon de **1L**. Réf. 002040122 - 384 bidons/palette



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Tenir hors de portée des enfants. Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°0401) : + 33 (0)3 83 22 50 50. Numéro de téléphone d'appel d'urgence INRS / ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. FDS disponible sur www.hydrachim.fr. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

